



BNP PARIBAS

CONSEIL

D'ADMINISTRATION

du 16/11 au 20/11

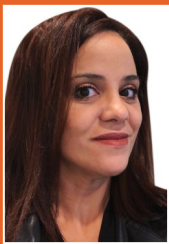
VOTEZ CFDT !

Les candidats cadres



Lionel SANCHEZ

Formateur My Campus



Ismahane ETTAOUTI

Directrice d'agence

Les candidats techniciens



Pierre-Henri PREMONT

APAC Comptabilité



Emmanuelle SAMUEL

Chargée de renfort Groupe

MOUVEMENT DE GRÈVE DU 13/10/20

C'est presque 60% d'entre vous qui se sont déclarés en grève pour 1h, 2h... jusqu'à la journée entière.

A nouveau, MERCI !

23 octobre 2020

Rappel des mesures signées

« **Prime Macron** » de **500 €**, versée en décembre 2020, pour les salariés dont la rémunération annuelle brute est inférieure à 55 419€

Abondement sur le PEE de 300€ pour 100€ versés en 2021

Enveloppe des mesures individuelles égale à celle de l'exercice précédent

Une prime exceptionnelle de 400€, versée en décembre 2020, fiscalisée et socialisée, pour les salariés dont la rémunération globale annuelle est comprise entre 55 419€ et **80 000€**

Par votre mobilisation, vous avez clairement démontré votre envie et besoin d'être (re) considérés. **La CFDT a défendu avec conviction une demande d'augmentation générale pérenne pour toutes et tous mais la Direction s'est montrée inflexible.** Nous avons pu obtenir le relèvement des montants des primes et du plafond de revenus afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre.

Notre organisation syndicale a signé les dernières mesures, avec en tête le contexte sanitaire et social incertain. Sans signature, c'était une « simple » prime de 300€ qui aurait été versée aux salariés dont la rémunération globale annuelle n'excède pas 55 419€...

NAO 2020



MAIS votre mobilisation le 13/10, c'était aussi et surtout pour montrer votre désaccord face au passage en force de la Direction sur le dossier des horaires. Et donc, maintenant ?

Nous le répétons, le dossier des horaires ne peut pas se déployer en l'état.

Il est source d'injustices et de divisions, la Direction y opposant :

- Paris/Province
- Les directeurs d'agences/Les conseillers part & pro
- Les salariés au forfait / Les salariés aux horaires collectifs
- Les agences urbaines / Les agences rurales
- Les plateformes / Les agences
- Et que dire du traitement réservé aux conseillers spécialisés et experts ? Très injuste, lui aussi.



Les demandes de la CFDT sur ce dossier sont claires, depuis le début.

Votre désaccord, également !



Qu'attend la Direction pour réagir ?



5 NOVEMBRE 2020

A ce jour, une seule date pour « négocier » et acter la fin du forfait ouvert à tous les cadres est prévue. La CFDT n'y participera pas, **demandant (depuis le début) le maintien EN L'ETAT du forfait pour TOUS les cadres.**

77%

Interrogés, 77% des adhérents CFDT seraient prêts à se mobiliser à nouveau sur le dossier des horaires.

Et vous ?